

Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement à l'occasion du projet de parc éolien de
L'Anse-à-Valleau

Le site historique de Pointe-à-la-Renommée

9 juin 2005

Table des matières

Le Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau	3
L'intérêt du Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau dans le projet de parc éolien présenté par Cartier énergie éolienne :	4
a) l'importance du site historique de Pointe-à-la-Renommée	4
b) l'incidence du projet éolien sur ce site	5
c) l'impact visuel du projet sur le site	5
Position du Comité quant à l'autorisation du projet éolien	6

Le Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau

Le Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui exploite le bureau d'accueil touristique de L'Anse-à-Valleau et le site historique de Pointe-à-la-Renommée.

Le Comité s'est donné deux missions. La première consiste à encourager l'émergence et la réalisation de projets stimulant l'emploi et le développement local dans quatre municipalités, Petit-Cap, Saint-Maurice de l'Échouerie, Pointe-Jaune et l'Anse-à-Valleau. L'entrepreneurship local est une priorité essentielle pour le Comité.

La seconde mission du Comité est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine culturel et touristique de L'Anse-à-Valleau, en particulier le site de Pointe-à-la-Renommée. Le second volet est étroitement lié au premier, ce site touristique représentant un attrait majeur et l'un des piliers économiques du secteur de L'Anse-à-Valleau. De nombreuses activités se développent, au fil des ans, autour de ce point d'attraction, permettant la création d'emplois pour les résidants.

L'intérêt du Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau dans le projet de parc éolien présenté par Cartier énergie éolienne

Le site de Pointe-à-la Renommée est situé tout à côté du périmètre du projet éolien de L'Anse-à-Valleau. Le Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau est donc concerné par ce projet. Loin de s'opposer à l'implantation du parc éolien, le Comité croit au contraire que les circonstances entourant sa venue, décrites ci-dessous, présentent plusieurs avantages à la fois pour les touristes et pour la population locale.

Le Comité aimerait s'attarder en particulier aux avantages que présente ce projet pour Pointe-à-la-Renommée.

a) L'importance du site de Pointe-à-la-Renommée

Le site historique de Pointe-à-la-Renommée, qui surplombe le fleuve Saint-Laurent dans un panorama exceptionnel, constitue un attrait touristique très convoité, tant sur le plan régional que national et international.

Un bref rappel historique en illustre l'importance. Un premier phare, la « maison-phare », a été érigé en 1880 à Pointe-à-la-Renommée, aussi appelée Fame Point. En 1904, l'inventeur Marconi a installé sur le site même la toute première station radiomaritime à émettre des signaux radiotélégraphiques (T.S.F.) en Amérique du Nord. Bientôt, la « maison-phare », toute de bois, devait être remplacée par un deuxième phare, entièrement construit de segments de fonte boulonnés. Celui-ci est resté en activité de 1907 à 1975 avant d'être transporté au cœur du Vieux Québec, où il est demeuré exilé durant près de vingt ans. Rapatrié en 1997 grâce à la ténacité de trois femmes courageuses de la région de L'Anse-à-Valleau, il se dresse à nouveau fièrement au-dessus des eaux du golfe. En 2001, la « maison-phare » a été reconstruite d'après le modèle original, complétant la reconstitution de ce site riche en histoire.

Aujourd'hui, de nombreuses activités sont proposées aux visiteurs de Pointe-à-la-Renommée. Un bureau d'accueil offre des programmes d'animation. Un petit musée présente deux expositions : « Marconi, histoire des communications et radio » et « L'espace d'une vie à Pointe-à-la-Renommée ». On a aménagé des aires de pique-nique, et des sentiers de randonnée pédestre permettent l'observation des mammifères marins.

b) L'incidence du projet éolien sur l'accès au site

Pointe-à-la-Renommée est située sur un escarpement rocheux, à quatre kilomètres de la route nationale 132. Or, l'accès à Pointe-à-la Renommée, depuis la route 132, est difficile autant pour les touristes que pour les propriétaires de terrains privés qui y occupent des chalets. L'entrée de la route vers le site, depuis la 132, est en effet située dans une courbe dont le rayon est très court, ce qui en rend l'accès incommode, notamment pour les autobus touristiques. Cette situation occasionne une perte de la clientèle touristique, surtout pour celle voyageant d'est en ouest de la péninsule gaspésienne.

Or, le plan d'aménagement du parc éolien de Cartier énergie éolienne, tel qu'il est conçu, rend souhaitables certains changements à ce secteur. Par conséquent, depuis trois ans, le promoteur a travaillé en étroite collaboration avec la ville de Gaspé et le Comité de Développement de L'Anse-à-Valleau pour définir les améliorations requises pour ce tronçon de route. Les parties ont convenu d'améliorations majeures, approuvées par le ministère des Transports, et le promoteur a accepté d'engager une participation financière de 300 000 \$ dans ces travaux. Les plans et devis ont déjà été complétés.

Cette collaboration fructueuse placera toutes les parties dans une situation gagnante : elle profitera aussi bien à la ville de Gaspé, dont c'est le territoire, qu'aux résidents de Pointe-à-la Renommée et aux visiteurs. Les travaux auront pour effet de régler les problèmes d'érosion actuels, un facteur de premier ordre pour la préservation du site. L'aménagement d'un accès plus facile et plus sécuritaire à la route vers Pointe-à-la Renommée contribuera aussi à la mise en valeur du site historique si fidèlement reconstitué et permettra d'en exploiter le plein potentiel, dans le meilleur intérêt de la communauté locale, qui profite des retombées économiques, et de l'industrie touristique québécoise.

c) L'impact visuel du projet éolien sur le site historique

Le projet éolien n'affecte aucunement le panorama du site. Le Plan d'intégration et d'implantation architecturales (PIIA) de la ville de Gaspé prévoit que l'implantation d'éoliennes ne doit pas être visible d'un site touristique, et le promoteur assure expressément que son plan d'aménagement respecte ces exigences, de sorte qu'aucune tour éolienne ne sera visible depuis le site de Pointe-à-la-Renommée. À cet égard, le Comité de Développement est donc tout à fait en désaccord avec certaines personnes qui s'opposent au projet en invoquant les répercussions néfastes du projet sur ce site historique.

Position du Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau quant à l'autorisation du projet éolien

Le Comité local de Développement est persuadé que le projet éolien aura des répercussions favorables pour le site historique de Pointe-à-la-Renommée et pour les résidants de ce secteur, pour les raisons exposées ci-dessus.

De façon plus générale, le Comité croit en l'énergie éolienne, une énergie « verte » qui produira de l'électricité sans impacts négatifs importants sur l'environnement, comme l'ont démontré les audiences publiques tenues à Saint-Maurice de l'Échouerie le 18 mai 2005.

Le Comité est conscient de l'importance de préserver la beauté du paysage, mais croit que le promoteur a tenu compte de ce facteur dans l'élaboration du projet éolien.

Le parc éolien sera aussi un stimulant pour l'économie locale, durement éprouvée en 1992 par la fermeture d'une usine de transformation du poisson.

Enfin, la formation offerte par le Cégep de la Gaspésie et des Îles assurera le développement d'une main-d'œuvre locale qualifiée, un avantage intéressant pour les institutions d'enseignement et pour les personnes attirées par le domaine de l'énergie éolienne.

En conclusion, le Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau est favorable au projet éolien actuel et espère qu'il sera autorisé pour assurer l'aménagement de la route qui sera favorable tant pour le site historique de Pointe-à-la-Renommée que la population en général.

Coordonnées du Comité local de Développement de L'Anse-à-Valleau

Adresse : 884, boulevard de L'Anse-à-Valleau
Gaspé (Québec) G4X 4A2

Téléphone : (418) 269-3310

Télécopieur : (418) 269-3310

Adresse électronique : cldans@hotmail.com

Site Web : www.iquebec.com/renomme

Présidente : Madame Blandine Poirier

Secrétaire administrative : Madame Marie-Josée Bois